

## Subventions pour congrès

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : Il est proposé au Conseil Municipal, sur avis favorable de la 17<sup>ème</sup> Commission, d'allouer, en plus d'éventuelles prestations matérielles, les aides suivantes pour les congrès organisés à Besançon en cours d'année 1992 :

- 4 000 F à l'Association Information Recherche (AIR) pour l'organisation du colloque «Dépistage et prise en charge des handicapés en période périnatale», les 23 et 24 janvier dernier, à l'INFOP. 160 personnes ont assisté à ce colloque. Budget : 137 000 F.

- 4 000 F à l'IUT de Chimie pour l'organisation des Olympiades de la Chimie qui ont eu lieu le 19 février dernier à l'IUT. 70 candidats y participaient.

- 4 000 F à l'Association Générale des Étudiants de la Faculté de Droit pour l'organisation du forum des professions juridiques et économiques, le 13 février dernier, à la Faculté de Droit.

- 6 000 F à la Croix d'Or du Doubs pour l'organisation de son congrès départemental marquant le 20<sup>ème</sup> anniversaire de l'association, le 15 mars dernier.

- 8 000 F à l'Union Nationale des Mutuelles des Travailleurs Indépendants (UNMUTI) pour l'organisation du congrès national annuel, les 27 et 28 avril prochain, au Kursaal. 250 personnes sont attendues. Le budget prévisionnel s'élève à 391 600 F.

- 4 000 F au Laboratoire de Littérature en Histoire des Pays de Langues Européennes pour l'organisation d'un colloque «L'Europe vecteur des aspirations démocratiques» du 14 au 16 mai, à la Faculté des Lettres. Une centaine de participants sont prévus. Budget prévisionnel : 85 000 F.

- 4 000 F au Centre d'Entraide Généalogique de Franche-Comté pour l'organisation du congrès régional, les 16 et 17 mai, Salle Proudhon et Château de Monclay. 120 à 150 sociétaires sont attendus. Budget prévisionnel : 24 500 F.

- 4 000 F au Laboratoire de Corrosion et Traitements de Surface à la Faculté des Sciences pour l'organisation des journées de prévention de la corrosion en industrie laitière, du 19 au 23 mai, à l'INFOP. 20 stagiaires européens les suivront. Budget prévisionnel : 105 400 F.

- 5 000 F au Centre de Recherche en Littérature des 19 et 20<sup>ème</sup> Siècles (Centre Jacques PETIT) pour l'organisation d'un colloque international «Christophe COLOMB et la Découverte de l'Amérique», du 21 au 23 mai. Une vingtaine de spécialistes interviendront. Budget prévisionnel : 122 000 F.

- 5 000 F à l'Association des Professeurs de Langues Vivantes de l'Enseignement Public pour l'organisation de la conférence sur l'enseignement précoce des langues vivantes, le 1<sup>er</sup> février dernier, et pour l'assemblée générale nationale de l'APLV les 23 et 24 mai prochain.

- 8 000 F à l'Union Nationale des Personnels Retraités de la Gendarmerie pour l'organisation du congrès national, du 9 au 12 juin à Micropolis. 500 personnes devraient assister à cette manifestation. La Ville réalisera un calicot, le fléchage, une réception.

- 4 000 F à la Société de Biologie de Besançon pour l'organisation du colloque interrégional des Sociétés de Biologie du Grand Est, le 13 juin, en Faculté de Médecine. Une centaine de personnes participeront au colloque. Budget prévisionnel : 21 300 F.

- 4 000 F au Centre de Recherche sur l'Espace Humain et Urbain (CREHU) de la Faculté des Lettres, pour l'organisation du colloque international «La ville est-elle un fléau ?», les 26 et 27 juin prochain. De 70 à 80 participants. Budget prévisionnel : 34 000 F.

- 5 000 F à l'Association Nationale des Professeurs en Économie Familiale et Sociale des Établissements Publics, pour l'organisation du congrès national du 6 au 10 juillet sur le thème «Travailler en sécurité, quelle formation pour nos élèves ?». 120 adhérents de l'ensemble des régions participeront aux travaux. Le budget prévisionnel s'élève à 125 580 F.

- 7 000 F à l'AROEVEN pour l'organisation de son université d'été, du 25 au 29 août, salle Proudhon, sur le thème «les jeunes en difficulté dans les systèmes éducatifs européens». 80 personnes venant de divers pays européens participeront à cette manifestation.

Le Conseil Municipal est invité à statuer. En cas d'accord, la dépense, soit 76 000 F, sera imputée au chapitre 961.4/657, code service 200 du Budget Primitif de l'exercice courant.

**Mme FOLSCHWEILLER** : Je voudrais savoir comment est faite la répartition, si c'est fonction du nombre de personnes qui participent ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Marcellin va vous le dire dans un instant.

**M. JACQUEMIN** : Cela va dans le même sens, Monsieur le Maire. Je suis pour une politique qui consiste à aider effectivement ces congrès qui sont un élément d'animation économique de la Ville mais il nous faudrait peut-être un critère d'appréciation et un bon critère serait peut-être le nombre de participants à ces congrès puisque l'impact économique est tout de même assez directement lié à la fréquentation. On peut le doser aussi sur l'intérêt du sujet du congrès, je ne dis pas que ce soit le seul sujet d'appréciation mais un élément pourrait être l'importance numérique.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : C'est vrai mais entre un congrès de pêcheurs à la ligne et un congrès de cardiologues etc. je pense qu'il y a aussi plus qu'une nuance et le nombre de participants ne me paraît pas un critère suffisant. Comment fait la commission de Marcellin BARETJE ?

**M. BARETJE** : Je vais essayer de vous expliquer. Même si nous ne sommes pas toujours nombreux à la commission et cela comme tout élu responsable, je souhaiterais qu'on le soit davantage -Monsieur GRAPPIN, ce n'était pas particulièrement pour vous puisque s'il y en a un qui vient mon cher GRAPPIN c'est plutôt vous habituellement, d'accord- mais sur huit cela fait quand même deux ou trois chaque fois, je ne vais pas plus loin.

Je voulais simplement vous dire qu'évidemment nous prenons en compte le nombre de participants mais nous prenons en compte aussi la durée du congrès, le nombre de journées. Nous prenons en compte également le budget qui nous est présenté, c'est-à-dire le chiffre d'affaires du congrès, du colloque, du séminaire. Nous prenons également en compte la dimension de ce congrès. Comme disait Robert SCHWINT tout à l'heure, il est évident qu'entre un colloque ou un séminaire de pêcheurs ou de chasseurs, je n'ai rien contre eux bien sûr ! attention, et un congrès qui a une dimension nationale, voire européenne ou internationale, il y a toujours une différence.

Je voudrais ajouter aussi que nous sommes passés, en l'espace de trois ans, d'une somme globale dans le budget congrès annuels de 50 000 F à 130 000 F, ce qui est relativement fort et les organisateurs, c'est souvent le secteur associatif, mutualiste également c'est-à-dire celui de l'économie sociale, les organisateurs donc percevront cette année en 1992 entre 4 000 F et 8 000 F au lieu de 2 000 F à 3 000 F il y a trois ans. De 4 000 F à 8 000 F, il me semble qu'on commence à pouvoir intéresser plus largement les associations et les mutuelles et d'autres domaines également de l'économie sociale ou d'autres secteurs à organiser leur congrès à Besançon. Je voulais dire également que cette montée en charge s'est accompagnée d'aides conséquentes, et je tiens à le souligner ce soir, de la part du Conseil Régional de Franche-Comté. On peut ainsi affirmer que nous menons sur Besançon et en Franche-Comté une politique désormais volontariste en faveur des séminaires, des colloques, des congrès. 15 congrès sont actuellement subventionnés c'est-à-dire que nous avons choisi d'opérer une répartition deux fois par an et nous répartirons les subventions pour la dizaine de congrès restants à la fin de l'été. Je voulais vous dire aussi que quand on sait ce que chaque congrès surtout de niveau national et international apporte directement ou indirectement à l'économie franc-comtoise, vous admettez qu'on puisse attirer ne

serait-ce qu'un court instant votre attention quant à une politique de développement économique qui est celle de notre ville. Je souhaitais répondre à vos questions et je pense que c'est suffisamment clair pour vous maintenant.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Je crois que c'est clair pour tout le monde et on est d'accord sur ces subventions.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette répartition.